

27 février 2024



Union Départementale CGT de l'Ain

3, impasse Alfred Chanut

01000 BOURG en Bresse

Tél : 04.74.22.16.48

udain@cgt01.fr

Site internet : cgt01.fr

Structure de la Confédération Générale du Travail (CGT) représentant la confédération sur le département dont l'objectif principal est de défendre les droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs de tous les salariés, actifs, privés d'emploi et retraités

Analyse élaborée par le collectif environnement de l'UD CGT de l'Ain

PRESENTATION GENERALE :

La France est engagée dans l'accélération des énergies renouvelables dans les territoires afin d'**atteindre 33 % d'énergies renouvelables en 2030 et la neutralité carbone en 2050**, objectifs définis au titre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

L'hydroélectricité, 2ème source d'énergie renouvelable en France, participe à l'atteinte de cet objectif. Filière importante qui contribue à **sécuriser et équilibrer l'approvisionnement** en matière d'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, **l'Etat a demandé à la CNR d'étudier l'opportunité d'un projet de nouvel aménagement hydroélectrique** sur le Rhône, entre l'Isère et l'Ain.

Les ouvrages principaux se situeraient **en amont de la confluence du Rhône et de l'Ain**, dans le périmètre géographique des communes de Saint Romain de Jalionas et de Loyettes.

Il comprendrait **un barrage, une usine, des ouvrages piscicoles** permettant le franchissement des poissons ainsi qu'**une digue** en rive droite en amont de l'ouvrage.

Avec une puissance évaluée à **37 MW pour une production supplémentaire d'énergie hydroélectrique de la CNR estimée à 140 Gwh/an**, ce nouvel aménagement permettrait de répondre aux besoins énergétiques d'environ **60 000** habitants. Investissement estimé à environ 230M€, en 2018.

ANALYSE du COLLECTIF ENVIRONNEMENT UD CGT 01

Différents membres de notre collectif ont assisté aux réunions publiques en présentiel ou en Visio, ont visionné les différentes tables rondes et se sont plongés dans la documentation très volumineuse et technique relative au projet Rhônenergia.

Le projet de barrage était listé dans la loi adoptée en février 2022 renouvelant la concession de la CNR sur le Rhône jusqu'en 2041.

En 1934, la CNR a imaginé 20 projets sur le Rhône, ils en ont construits 19 jusqu'à la fin des années 1980, il ne manque que celui de Saint Romains de Jalionas.

Au-delà du discours et de l'analyse officielle portée par la CNR, le RTE, les services gouvernementaux, ces apports nous ont permis de prendre connaissance des analyses réalisées notamment par France Nature Environnement, le Conseil Régional du Patrimoine Naturel AURA, la Zone Atelier du Bassin du Rhône (ZABR), le collectif « STOP BARRAGE ».

Le projet de barrage était listé dans la loi adoptée en février 2022 renouvelant la concession de la CNR sur le Rhône jusqu'en 2041.

Le Rhône prend sa source en Suisse, refroidit quatre centrales nucléaires et arrose les prolifiques vergers de la Drôme, de l'Ardèche et du Gard.

Il nous faut prendre en compte les objectifs de la France de décarbonation également qui doit trouver des solutions pour sortir des énergies fossiles responsables en grande partie des Gaz à effet de serre (GES). Afin de répondre aux besoins des transferts d'usage, elle doit se tourner vers les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité, biogaz etc).

La CGT revendique la ré internalisation de l'industrie sur nos territoires pour développer l'emploi mais également pour répondre aux enjeux écologiques.

Comme tout projet, il est indispensable pour notre organisation de prendre en compte tous les éléments, en l'occurrence pour celui-ci, de mesurer les capacités de production finale au regard des impacts : **ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES et SOCIAUX**

Au niveau environnemental, Cet aménagement impacterait les derniers **26 km** de Rhône en fonctionnement quasi naturel et en Bon Etat Ecologique (au sens Directive Cadre Européenne sur l'Eau), soit moins de **5 %** des **545 km** français du fleuve. Il n'augmenterait que de **1%** la production de l'ensemble des aménagements hydroélectriques CNR déjà existants sur ce fleuve (**4 058 MW** installés contre **40** pour ledit projet)

Ce barrage serait implanté à environ 5 km à l'amont de la confluence Ain-Rhône, l'un des derniers deltas naturels intracontinentaux d'Europe encore actifs (site classé)

Ces énormes travaux engendreront de graves dégâts sur les deux rives du Rhône au niveau du sol, du sous-sol et des nappes phréatiques proches, du fait des carottages de grande profondeur, des fouilles avec pelles mécaniques, des passages de gros engins de chantier, des passages de gros véhicules de fort tonnage.

Celui-ci détruira au passage une zone naturelle où nichent de nombreux oiseaux, où se trouve un site archéologique d'une grande valeur historique comportant pas moins de 150 tombes gauloises et celtes. Pour réaliser ce projet, les nappes phréatiques des deux côtés du Rhône risquent d'être polluées par tous ces travaux qui vont remettre en circulation les sédiments contenant des quantités de PCB et de Dioxines 500 fois supérieures à la norme européenne.

Cela risque d'impacter l'eau potable de la métropole lyonnaise dont les nappes pourraient être polluées par les PCB stockés dans les sédiments du Rhône pour des décennies, 97 % de l'eau consommée dans la Métropole de Lyon provient du champ de captage de Crémieux Charmy à proximité de l'aménagement de Miribel et dont les impacts potentiels n'ont pas été clairement étudiés.

La passe à poissons destinée à rétablir une hypothétique continuité piscicole, sera inefficace, car les poissons d'eaux vives se retrouveraient à l'amont de la rivière artificielle dans la masse d'eaux calmes et chaudes de la retenue.

Passage d'un écosystème d'eau vive à un passage d'eau calme avec perte irréversible d'espèces vivantes dont une vingtaine protégée.

En raison du changement climatique le débit constant du RHONE n'est pas assuré et remet donc en doute les prévisions de la CNR.

Une étude, parue en 2019 dans la revue Environnemental Science Technology vient d'ajouter un nouveau grief

Certains barrages émettraient au cours de leur vie des quantités considérables de méthane, avec des émissions de **G E S** parfois supérieures à celles de centrales à charbon.

Lorsque la végétation est submergée par l'eau, elle se décompose et lorsque le taux d'oxygène est bas, comme c'est souvent le cas dans le fond des réservoirs, le barrage émet alors du méthane, un puissant gaz à effet de serre.

L'étude a analysé l'impact climatiques de 1473 barrages dans 104 pays et a comparé leurs émissions sur le court et le long terme (200 ans)

A ce stade, aucune étude n'a été réalisée également sur la comptabilité et les conséquences de l'installation des 2 EPR à Bugey.

Le compte rendu de la table ronde « **L'environnement naturel, paysager, et patrimonial du projet Rhônenergia** » fait apparaître clairement les vives et multiples inquiétudes des défenseurs de la nature sur cette question.

Un préfet coordinateur a été nommé pour réaliser cette mission. A ce jour, les questions inhérentes à ce sujet restent sans réponse concrète.

Au niveau social, de nombreuses nuisances sont à prévoir le temps de la durée du chantier long des 26 km : Sonores, pollution, perturbation du trafic,

Ces nuisances n'ayant pas été traduites en terme monétaire en l'absence de méthodologie suffisamment robuste, indique la CNR. Mais aussi, des infrastructures inadaptées :

Pas de capacité de logements des salariés intervenant sur le chantier ni de leur famille (les travaux dureront à minima 5 ans)

Capacité de restauration et d'hébergements de courte durée (hôtels) largement sous dimensionnée.

Interrogation sur le type d'emploi qui sera utilisé et le risque de : dumping social, sous-traitance, utilisation de travailleurs étrangers...

L'exploitation à terme de cet ouvrage ne nécessiterait que **8** agents de la CNR, donc peu d'impact sur l'emploi à long terme.

Le coût socio-économique du projet relatif à la perte du caractère sauvage du site et de son héritage culturel est estimé à près de 23 millions d'euros.

Expropriations de certaines exploitations : Ferme équestre, moulins, Terres agricoles

Déplacement des stations d'irrigations sur certaines exploitations

Achat d'emprises foncières agricoles en amont de l'ouvrage suite à l'élévation du niveau de l'eau

Au niveau économique, selon la CNR, il y aurait un bénéfice socio-économique d'environ **202** millions d'euros.

Elle n'intègre pas le prix du marché des matériaux qui risque fortement d'augmenter.

Cette étude repose sur un prix constant du MWH à **60** euros, ce qui au regard de la volatilité des prix du marché de l'Energie, apparaît comme étant : **ILLUSOIRE**.

Il convient de noter que certains impacts n'ont pu être traduits en unité monétaire.

C'est notamment le cas des effets sur la biodiversité ou encore sur des usages récréatifs actuels des riverains (promenades, pêche...).

CONCLUSION

Projet ne présentant qu'une faible production électrique, **140 GWH** soit **0,9** % de la production actuelle du RHONE

- Barrage dit « au fil de l'Eau », avec une faible hauteur de chute d'eau (moins **de 7 m**), ne permettant pas la modulation de la production.
- Prévision de la baisse du débit d'étiage du fleuve compte tenu du réchauffement climatique, **-20 %** à **-30 %** à l'horizon 2050
- Coût de la construction de l'ouvrage revu à la hausse et estimé à **330 M** euros, vraisemblablement bien plus...
- Pas ou très peu d'emplois créés
- Ecocide du dernier tronçon naturel du Rhône et situé en amont de la confluence du Rhône, site classé

Des solutions alternatives existent et sont largement plébiscitées par une majorité d'acteurs concernés par ce barrage, à savoir : **MODERNISER** et **OPTIMISER** les barrages existants avec amélioration du rendement en changeant la roue et certains composants (aspirateur, bâche, etc).

Ce qui permettrait un gain de production jusqu'à **5** % par centrale avec une même quantité d'eau.

Et changement d'alternateur ce qui permettrait d'augmenter jusqu' **30 %** de puissance initiale installée.

En conséquence, l'Union Départementale CGT de l'Ain donne un **avis négatif** à la réalisation du projet Rhônenergia.